

Projet Pédagogique



MENTHON-SAINT-BERNARD

Accueil de loisirs de Menton-Saint-Bernard
Vacances d'été du 10 juillet au 28 juillet 2023

OUVERTURE D'UN
CENTRE DE LOISIRS !
6-12 ANS

*Du 10 au 28
juillet 2023*

INFO SUR LE SITE DE LA MAIRIE.

Menton-Saint-Bernard



M. Antoine de Menthon

284, route Saint-Bernard
74290 Menton-Saint-Bernard

04 50 60 12 88

Mail : accueil@mairie-menthon.fr

Espace du Clos Chevallier
195 allée du Clos Chevallier
74290 Menton-Saint-Bernard

Accueil de Loisirs
Menton-Saint-Bernard

Directeur :
Olivier Doumeret
06 63 94 68 07

Sommaire

I - Présentation de l'accueil	p.1
a. L'organisateur	p.1
b. L'équipe d'animation.....	p.1
c. Les dates	p.2
d. Le public accueilli	p.2
e. L'environnement	p.2
f. Le matériel	p.2
II. - Les objectifs pédagogiques (a. Le projet éducatif)	p.2/3
III. - L'évaluation des objectifs	p.4
IV. - Le projet fonctionnement	p.5
a. Les inscriptions	p.5
b. Les horaires et l'accueil / désaccueil	p.5
c. La restauration et les goûters	p.6
d. Le budget	p.6
e. L'hygiène et la santé (infirmierie, distribution des médicaments)	p.6
f. Les règles de vie et l'expression des participants	p.7
g. La journée type	p.8
V - Projet d'animation	p.8
a. Animations	p.8
b. Activités	p.8
c. Programme d'activités.....	p.9
d. Déplacements	p.10
e. Prise en compte du rythme de l'enfant	p.10
VI - Législation / réglementation	p.10
VII - Conclusion	p.12

I - Présentation de l'accueil

L'organisateur

La mairie de Menthon-Saint-Bernard a décidé d'organiser un accueil de loisirs, pour la période des vacances d'été 2023, **du 10 au 28 juillet**. Ceci afin de faire l'essai, suite à la demande des parents sur la commune.

La mairie est représentée par le maire de la commune, Monsieur Antoine de MENTHON. Une commission de travail et de préparation a été créée avec les élus au conseil municipal pour étudier et préparer le projet d'ouverture d'un centre de loisirs.

b. L'équipe d'animation

Nom	Prénom	Fonction	Diplômes
DOUMERET	Olivier	directeur	BAFD, BAFA, BSB, PSC1
ROGER	Séverine	animatrice	BAFA
LAROCHE	Morgane	animatrice	BAPAAT, PSC1

Notre équipe pédagogique répond aux normes fixées par la législation et la réglementation en vigueur. L'encadrement est de un·e^(*) animateur·rice^(*) (B.A.F.A) pour 8/12 enfants. Les animateurs·rices^(*) sont âgés·es^(*) d'au minimum 16 ans. Si les activités l'exigent, il est fait appel à des moniteurs·rices spécialisés·es^(*) et diplômés·es.

Pour tous les membres de notre équipe, la vérification des extraits de casier judiciaire et de la liste des personnes interdites d'exercer auprès du Ministère de la Cohésion Sociale, est assurée, avant validation du contrat de travail, par la direction départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S).

RAPPEL DES MISSIONS DE CHACUN·E :

Le directeur :

Il met en œuvre le projet éducatif de la structure organisatrice. Il est garant du projet pédagogique et de la sécurité de chacun·e. Il est responsable de tout ce qui relève du budget. Il a la responsabilité morale et pénale des jeunes affectés sur les différents temps d'accueil. Il s'occupe des relations extérieures (partenaires, communes, DDCSPP...). Le directeur est aussi animateur, il mène des activités avec son équipe d'animation et doit être un exemple pour les jeunes et les animateurs·rices.

Les animateurs·rices :

Ils·elles sont sous la responsabilité du directeur. Ils·elles adhèrent aux orientations des projets pédagogiques et éducatifs et les appliquent. Leur travail s'inscrit dans une démarche de travail en équipe, de partage de connaissances, de communication et ils·elles participent à l'élaboration de la vie quotidienne et collective. C'est la personne du collectif adulte qui se trouve le plus souvent auprès des jeunes, de leurs souhaits et de leurs besoins.

^(*) Écriture inclusive ou égalitaire utilisation du point médian ^(ALT250) sur le logiciel open office (Word)

Ils-elles doivent aussi les aider à faire part, par eux-mêmes et à ne pas agir à leur place. Ils-elles représentent, pour les jeunes, l'adulte référent. Ils-elles mènent des ateliers avec l'ensemble de l'équipe d'animation. Enfin, ils-elles assurent la sécurité physique, affective et morale des jeunes sur tous les temps d'accueil.

c. Les dates

Comme stipuler ci-dessus, l'accueil fonctionnera durant les 3 semaines, entre le 10 et le 28 juillet 2023 (jours fériés inclus). Il accueillera les enfants du lundi au vendredi durant la journée.

d. Le public accueilli

Les enfants seront accueillis à l'espace du Clos Chevallier au nombre maximum de 24. Ils seront âgés de 6 à 12 ans. Nous veillerons à prendre soin des plus jeunes en fonction de leurs aptitudes physiques ainsi que de leur fatigue.

e. L'environnement

L'accueil est prévu à la salle polyvalente, Clos Chevallier. En ce qui concerne les activités extérieures, elles se feront à l'aire de jeux, ainsi qu'à l'Agospace, qui se trouvent à proximité. Pour la baignade, nous nous rendrons à la Plage de Menthon-Saint-Bernard.

f. Le matériel

Une liste du matériel pédagogique a été réalisée en amont du séjour. Elle est composée du matériel de base pour un accueil de loisirs. Tout matériel supplémentaire indispensable pour les activités sera acheté sur place, dans la limite du raisonnable bien sûr.

II. - Les objectifs pédagogiques

a. Le projet éducatif

Le projet s'oriente principalement vers :

OBJECTIF TRANSVERSAL :

Développer un lieu agréable pour l'enfant un lieu de rencontre, de découverte, d'apports pédagogiques, d'écoute, d'échange et de dialogue avec les enfants et les familles.

OBJECTIFS GENERAUX :

Accueillir les enfants de façon collective, en dehors de leur domicile familial.

Favoriser pour chaque enfant et chaque jeune sa créativité, sa prise de responsabilité, la pratique d'activités de qualité, ainsi que le développement de son autonomie, en complément et en synergie avec la famille et l'école.

Avec les moyens humains propres au centre de loisirs, organiser et animer des loisirs éducatifs sur le long terme à destination des enfants.

Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	Moyens
<p>Instaurer une ambiance de vacances aux séjours.</p>	<p>Respecter le rythme de chaque enfant,</p> <p>Permettre aux enfants d'être acteurs de leur projet,</p> <p>Développer l'imaginaire des enfants.</p>	<p>Créer des moments de dialogue avec les enfants,</p> <p>Etre à l'écoute des enfants sur leurs attentes et envies,</p> <p>Mise en place d'une boîte à idées,</p> <p>Faire des bilans réguliers sur les activités proposées,</p> <p>Création de projets d'enfants,</p> <p>Laisser aux enfants la possibilité de ne pas participer à l'activité,</p> <p>Varié les différents supports et outils lors des animations (feutrine, papier, cartons, pinceaux, sables...),</p> <p>Inventer des histoires,</p> <p>Animer des personnages,</p> <p>Animer des temps de « théâtre forum ».</p>
<p>Sensibiliser les enfants à la notion de vivre ensemble.</p>	<p>Aborder les notions de tolérance, de respect et de solidarité...</p> <p>Permettre à chaque jeune de trouver sa place au sein du groupe.</p> <p>Instaurer des temps de dialogue dans chaque groupe de façon à ce que chacun puisse s'exprimer.</p> <p>quotidienne du centre.</p>	<p>Mettre en place un bâton de parole lors discussions,</p> <p>Faire des bilans réguliers avec le groupe,</p> <p>L'animateur·rice doit être garant·e du respect mutuel entre enfants et/ou adultes,</p> <p>Mettre en place des animations de coopération,</p> <p>Faire participer les enfants au rangement des activités,</p> <p>Instaurer le respect : des adultes, des autres enfants, des locaux, du matériel...</p>

III. - L'évaluation des objectifs

Afin de toujours agir selon les objectifs éducatifs et pédagogiques du dit projet, le directeur rédige un bilan périodique présentant le bilan quantitatifs et qualitatif, les difficultés rencontrées, les projets en cours ou à venir, articles de presse, photos,...

Son évaluation permet de vérifier le travail réalisé sa cohérence générale et lapertinence des actions réalisées au regard du projet éducatif.

Évaluer devra être une de nos préoccupations quotidiennes. Les objectifs pédagogiques serviront de référence dans cette évaluation mais ne seront pas les seuls critères à prendre en compte. L'évaluation doit intégrer d'autres critères tels que l'aspect ludique, l'aspect relationnel, l'aspect qualitatif des différentes composantes du séjour (adultes, enfants, activités, installations,...).

Cette évaluation ne devra pas être faite dans le but de porter un jugement mais dans le but de progresser et d'améliorer la qualité de l'accueil que nous désirons offrir aux jeunes.

L'évaluation permet de mieux comprendre les raisons des difficultés rencontrées ou les facteurs de réussite. C'est aussi la mesure régulière de la progression de chacun, tant sur le plan des acquis individuels que sur le plan des acquis collectif. L'évaluation n'est pas une fin en soit, elle permet la collecte d'informations qui doivent par la suite être analysés et interprétés.

Pour que l'évaluation de notre accueil soit la plus complète possible, nous avons décidé d'y faire participer : les animateurs·rices, le·la directeur·rice de l'accueil, les jeunes et leurs familles.

L'évaluation des animateurs·rices

Cette évaluation se fera tout au long de l'accueil. En milieu de semaine les animateurs·rices pourront, s'ils-elles le désirent, avoir un temps d'échange avec le directeur·rice. Le dernier jour les animateurs·rices feront un bilan de la semaine, en abordant plusieurs points : le public accueilli, l'équipe d'animation, l'équipe de direction et enfin le programme. Un temps entre le·la directeur·rice et l'animateur·rice sera prit pour faire un bilan sur la totalité de la période, sans obligation de la part des animateurs·rices.

Evaluation du directeur·rice

Comme pour les animateurs·rices, cette évaluation se fera tout au long de la période. La différence est que le·la directeur·rice se fera évaluer par les animateurs·rices et par l'organisateur. Il-elle prendra le temps d'échanger avec les deux parties sur la cohérence de l'accueil et sur son rôle de directeur·rice.

Evaluation des jeunes

Nous évaluerons le ressenti des jeunes sur l'ensemble de l'accueil. Cette évaluation est un moyen essentiel pour l'équipe pédagogique de se remettre en question sur les objectifs qu'elle s'était fixé. L'importance de faire réagir les jeunes est d'une part pour l'équipe pédagogique de connaître leur ressenti vis-à-vis du séjour

et d'autre part de faire amener le jeune à réfléchir sur son séjour. Cela à pour but de lui montrer son évolution, de mettre en avant ses capacités mais aussi son esprit critique.

Pour permettre à tous de s'exprimer nous ferons cette évaluation en fin de semaine sous forme ludique. Nous pensons qu'un bilan sous forme d'animation est plus efficace. Les jeunes sont dans un rôle et n'ont plus cette appréhension pour s'exprimer. Le dialogue est plus rapidement mis en place et la confrontation des avis devient constructive. Les animateurs·rices doivent réussir à animer le bilan tout en prenant note des remarques pour pouvoir en tirer des conclusions.

Cette année nous essayerons d'organiser nos évaluations / bilans de fin de semaine sous forme de sketches. Les animateurs·rices ou / et les jeunes mimeront ou simuleront sous forme de scénette les temps forts de la semaine (vie quotidienne, activités sportives, activités manuelles, repas...). Les jeunes seront le jury. Chacun devra donner une note tout en la commentant.

Evaluation des familles

L'évaluation du séjour par les parents nous paraît importante pour plusieurs raisons :

- savoir comment l'accueil à été perçu de l'extérieur,
- savoir si la communication était satisfaisante,
- rendre les parents acteurs des séjours pour leurs enfants,
- permettre aux parents et aux jeunes d'échanger sur le séjour.

Cette évaluation se fera lors de l'accueil et du désaccueil à la fin de chaque semaine. Le directeur / l'organisateur recueillera l'ensemble des réponses pour en faire un bilan.

IV. - Le projet fonctionnement

a. Les inscriptions

Les préinscriptions se font via un lien Google Form sur le site de la mairie jusqu'au 1^{er} juin 2023. Une commission se réunira le 02 juin pour établir la liste des inscriptions, dans le cas ou le nombre de préinscrits dépasserait les 24 enfants. Ensuite l'inscription doit se faire au plus tard 48 heures après réception de la validation de la préinscription sur le site de la plateforme E-ticket. Cette validation se fait en fonction du nombre de places disponibles et de l'ordre des enfants prioritaires. Les programmes, les tarifs et les formulaires d'inscription sont téléchargeables sur le site E-ticket.

b. Les horaires et l'accueil / désaccueil

Pour les vacances scolaires : les horaires d'ouverture du centre sont de 8h à 18h sans interruption. Les parents ont la possibilité d'amener leurs enfants jusqu'à 09h00 le matin. Il est possible de les récupérer dès 17h30 jusqu'à 18h. Ces moments importants seront suivis par la même personne (matin / soir) dans la même journée. Nous veillerons à tous participer, au moins une fois par semaine, de façon à ce que tous parents rencontrent, au moins une fois, tous les membres de l'équipe d'animation.

L'ACCUEIL ET LE DESACCUEIL :

L'accueil est un moment essentiel de la journée. Outre le fait de noter la présence des enfants, nous privilégierons des moments calmes avec les enfants pour respecter lrythme de chacun-e. C'est aussi un moment d'échanges avec les parents.

Le désaccueil du soir est aussi un temps, où nous privilégierons la communication avec les familles (rendu de la journée des enfants, les infos pour les prochains jours...)

c. La restauration et les goûters

La restauration est assurée par les parents en charge de fournir un déjeuner à l'enfant inscrit. Par beau temps, il est possible de faire manger les enfants à l'extérieur, à la plage, ou sur les tables de pique-nique prévues. Il en sera de même pour le goûter.

Il se prend entre 16h et 16h30. Nous profiterons de ce moment pour échanger nos impressions de la journée avec celles des enfants, afin de prendre en compte leur ressenti et leurs besoins éventuels.

d. Le budget

Le budget prévisionnel des vacances d'été de l'année scolaire 2023 s'articule comme suit :

	Charges	Montant		Produits	Montant
60	Achats		70	ventes	
	Matériel	3 000,00 €	70623	24 enfants entrées	7 200,00 €
61	Services extérieurs		74	Subventions	
	Ménage Steam	800,00 €	744	CAF PSO	100,00 €
63	Impôts et taxes				
64	Charges du personnel				
	Directeur	3 700,00 €			
	2x animatrices	4 800,00 €			
60 à 64	Total Dépenses	12 300,00 €	70 à 74	Total Recettes	7 300,00 €
	Reste à financer par la mairie :	5 000,00 €			

e. L'hygiène et la santé (infirmierie, distribution des médicaments)

Les enfants seront sensibilisés aux règles d'hygiène élémentaire : se laver les mains avant les repas, se changer après une activité sportive intense, etc.

En cas de blessures, un assistant sanitaire, titulaire du PSC1, prendra en charge l'enfant et lui administrera les premiers soins. Une trousse à pharmacie complète est disponible au centre de loisirs. Chaque soin est noté

dans le cahier d'infirmierie.

En cas d'accident plus grave ou de maladie, le directeur se charge de contacter les secours puis les parents. Concernant les enfants en situation de handicap, nous adapterons les activités en fonction de leur possibilité et de leur rythme personnel.

Pour ceux présentant des troubles de santé temporaire (tel qu'une maladie) ou une allergie nécessitant un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), nous pouvons administrer le traitement si nous sommes en possession :

- D'une ordonnance du médecin mentionnant le poids de l'enfant et la démarche à suivre,
- D'une autorisation écrite des parents donnant droit au directeur de donner le traitement,
- Des médicaments (au nom de l'enfant dans leur boîte d'origine et avec la posologie).

f. Les règles de vie et l'expression des participants

Tout est mis en œuvre pour que les vacances de chacun-e soient réussies et pour que le comportement des uns-es ne nuise pas aux autres, d'où l'importance d'adhérer à certaines règles de vie :



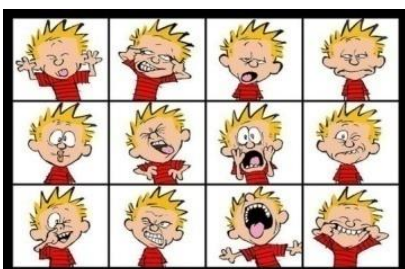
- ▶ Notre accueil de vacances est mixte :
Les garçons et les filles sont accueillis-es de manière identique.
- ▶ Notre accueil est non-fumeurs-ses.
- ▶ Aucune boisson alcoolisée n'est servie sur notre accueil.
- ▶ L'introduction ou l'usage de substances illicites sont formellement interdits.
- ▶ L'inscription sur un accueil vaut d'adhésion complète au règlement intérieur.

Les manquements graves aux consignes de sécurité et au règlement intérieur, les actes de malveillance, les violences physiques et verbales, les dégradations volontaires, la détention d'objets dangereux, de substances interdites, le refus de toute autorité (liste non exhaustive) entraîneront systématiquement à l'exclusion de l'accueil.

La décision du renvoi sera prise par le directeur de l'accueil avec l'accord de la commission des élus de la mairie en tenant informé les parents.

EXPRESSION DES PARTICIPANTS

➤ L'écoute est pour moi la première qualité d'un animateur-riche.

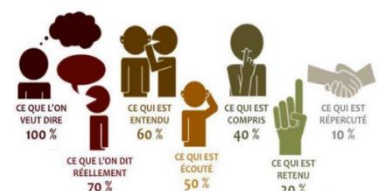


Piste : pourquoi ne pas prévoir, lorsque cela s'avère nécessaire des regroupements pour réguler, régler des conflits par exemple.

Faire des regroupements pour tirer un bilan

des activités proposées et pratiquées (sans pour autant tomber dans la

réunionite !). L'équipe d'animation devra s'attacher à proposer une variété et un panel d'activités quotidiennement, permettant à chaque enfant de s'y retrouver.



g. La journée type

Les horaires	Les activités
8h00-9h00	Accueil du matin : jeux libres
9h00-09h30	Présentation de la journée
09h30-12h00	animations pour tous les groupes
12h00-13h00	Déjeuner
13h00-14h00	Temps calme et jeux extérieurs
14h00-16h30	animations pour tous les groupes ou plage
16h30-17h00	Goûter et temps d'échanges avec les enfants
17h00-18h00	Accueil du soir : jeux libres

V - Projet d'animation

a. Animations



L'activité n'est pas une fin en soi. C'est un moyen d'atteindre des objectifs plus spécifiques tels que vivre ensemble, en bonne intelligence, s'entraider, partager des moments conviviaux. Elle permet aussi de s'ouvrir aux autres, de respecter les différences, de se surpasser lors d'activités sportives (tournois par exemple). Enfin elle permet de collaborer dans une équipe sans vouloir forcément se mesurer à l'autre pour le surpasser, s'intéresser et acquérir des connaissances et des savoir-faire (lors des visites, lors des activités spécifiques...). Il ne s'agit pas de tomber dans l'activisme

et d'enchaîner une activité après l'autre. L'animateur·rice se doit d'être à l'écoute des jeunes, sensible à leur rythme, il-elle doit savoir déceler un mal-être, un ennui chez un jeune. Si au départ c'est essentiellement l'animateur·rice qui propose des activités, au fur et à mesure du déroulement du séjour, il serait souhaitable que les jeunes eux-mêmes deviennent une force de proposition et puissent prendre en charge une partie de leurs activités. Ceci implique nécessairement que la parole leur soit donnée.

b. Activités

Les activités et les ateliers (créatif, sport, jeux, magie, théâtre, ...) sont programmés à l'avance par l'équipe d'animation. Ces activités respectent les visées éducatives fixées par l'organisateur et par l'équipe. Nous essayons d'équilibrer notre planning pour mieux répondre aux attentes de tous les enfants.



MENTHON-SAINT-BERNARD

c. Programme d'activités (exemple non contractuel)

Jours Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Accueil 8h / 9h	Olivier	Morgane	Olivier	Séverine	Olivier
Présentation 9h / 9h30	Présentation de la journée Temps d'échanges avec les enfants (régulation)				
Matin 9h30 / 12h	Décoration de l'accueil + fresque murale (dessins, peinture,...)	Bracelets de surviv (macramé)	Jeux sportifs (balle aux prisonniers multi camps, balle américaine, corner-ball, balle assise)	Découverte de jeux de sociétés (Paf la mouche, Camelot, 6 qui prend, Skip-bo)	Peinture sur galet Land art (faire une œuvre d'art avec les éléments de la nature)
● Repas 12h / 13h	Pique-nique (fournit par les familles) Temps calme (repos, ne rien faire, farniente, lecture, jeux calmes, contes,...)				
Après-midi 14h / 16h30	Plage + baignade	Sagamore (Grand jeu de coopération genre Poules, Renards, Vipères en plus élaboré)	Plage + baignade	Découverte de la biodiversité du Roc de Chère (construction de cabanes)	Plage + baignade
Goûter 16h30 / 17h	Goûter (fournit par les familles) Temps d'échanges avec les enfants (régulation)				
Désaccueil 17h / 18h	Olivier	Morgane	Olivier	Séverine	Olivier

Ceci est un planning général, certaines modifications seront apportées en fonction de la fatigue des enfants et de la météo.

d. Déplacements

Les déplacements sont prévus par l'équipe et se font uniquement à pied.

e. Prise en compte du rythme de l'enfant

Après le repas, les enfants participent à un temps calme. L'équipe d'animation propose ainsi des idées de temps calmes : lecture, spectacle (organisé par les animateurs·rices comme les mimes, ombres chinoises, marionnettes,...), jeux de société, danse ou expression corporelle avec de la musique douce.

La gestion du temps et le respect des horaires sont aussi très importants dans un tel accueil. Un·e enfant fatigué·e, est un·e enfant énervé·e, nerveux·se, irritable déconcentré·e, dangereux·se pour lui·elle-même et pour les autres (idem d'ailleurs pour l'animateur·rice).

VI. - Législation / réglementation

Les documents obligatoires seront affichés. Un exercice incendie sera prévu dans les 48 heures suivant l'arrivée des enfants sur l'accueil. Il permettra d'informer ceux·celles-ci sur le lieu de rassemblement, ainsi que le comportement à adopter en cas d'incendie.

Nous mettons en place la possibilité de garder sous clés les objets personnels, (téléphone, argent de poche, consoles, MP4...) le cas contraire, les effets personnels seront sous la responsabilité de l'enfant.

● L'alcool



La vente d'*alcool* (comme l'offre gratuite d'alcool) et donc la consommation est interdite à tous·tes les mineurs·es. Nous appliquerons cette règle de façon stricte !

→ Pour un·e animateur·rice, se retrouver alcoolisé·e alors qu'il·elle a la responsabilité·e d'un groupe est considéré comme une faute grave et entraîne son éviction et son renvoi immédiat et sans appel, à ses frais sans qu'il·elle puisse pouvoir prétendre à la moindre indemnisation.

● La mixité

La loi prévoit une utilisation distincte des sanitaires pour tout·e enfant à partir de 6 ans. Donc les garçons et les filles auront des sanitaires séparés et des sanitaires différenciés.



● La cigarette

La vente de tabac est interdite aux mineurs·es d'après la loi. Il ne devrait donc pas être possible pour des jeunes de moins de 18 ans de s'en procurer. La réalité est parfois différente !



La position de l'équipe d'animation :

L'objectif d'un accueil de loisirs, n'est pas, pour les jeunes, de s'initier à la cigarette. Il est donc important qu'un-e jeune qui ne fumait pas avant de venir sur l'accueil n'en reparte pas en fumant. C'est donc une lutte pour la non propagation de la cigarette que nous menons.

→ Pour un animateur·rice fumeur·se, celui·celle-ci devra s'isoler.

● Les téléphones portables

Ils ne sont pas interdits, mais leur tranche horaire d'utilisation seront définis avec l'animateur·rice (avant ou après le repas, lors des temps informels...).

Dans tous les cas, les téléphones ne seront **jamais utilisés lors des repas, des activités,...**

→ Pour un animateur·rice, même régime, à l'exception d'une utilisation professionnelle (joindre des collègues, être joignables,...).

● La particularité de la baignade

La réglementation de la D.D.C.S précise parfaitement les conditions à mettre en œuvre pour l'organisation des baignades.



Ce que dit la loi : la baignade est une activité bien particulière qu'il convient de traiter à part et à prendre au sérieux. On ne le dira jamais assez **mais la baignade est et reste une activité à risque**. Il convient d'être conscient que tous les ans des noyades sont à déplorer et que fréquemment elles auraient pu être évitées !

Il est nécessaire de préciser ce que l'on entend par baignade ! Une baignade au sens des A.C.M. **exclu totalement l'utilisation de masque de plongée intégral (couvrant yeux et nez), de tuba, de palmes, de bodyboard ou de balle.**

● Les obligations de l'animateur·rice

IMPORTANT ! A tout moment, le directeur, doit déterminer la localisation de chaque enfant, par quel·le animateur·rice il·elle est encadré·e et pour quelle activité.

Ceci implique **qu'avant chaque sortie, l'animateur·rice informe le directeur, du groupe qu'il·elle prend à sa charge (liste des enfants) ainsi que le lieu où il·elle se rend en précisant l'activité prévue. Il·elle n'oubliera pas de mentionner l'heure de départ prévue ainsi que l'heure prévisionnelle de retour. Un document à remplir sera mis à disposition des animateurs·rices à cette fin.**

Si ce procédé peut paraître contraignant, il est néanmoins indispensable. En cas de difficultés (problèmes,

accident ou autre) il faut que nous soyons en mesure d'intervenir rapidement. Par ailleurs, un·e Inspecteur·rice cohésion sociale est en droit d'inspecter n'importe quel groupe, quel que soit le lieu où il se trouve et exige du directeur qu'il sache où se trouvent les enfants.

Par ailleurs, chaque animateur·rice doit être joignable par téléphone si le réseau le permet, de même chaque animateur·rice pourra joindre le directeur à n'importe quel moment de la journée, en cas de problème.

Lorsqu'un·e jeune pose un problème de comportement ; d'agressivité ou de refus vis-à-vis de l'animateur·rice en charge de cet·te enfant, le problème n'est pas uniquement un problème au niveau de l'animateur·rice en question, c'est un souci pour l'ensemble de l'équipe d'animation. La solidarité est de mise et une intervention coordonnée est indispensable :

Ainsi un·e autre animateur·rice doit intervenir pour raisonner le jeune, venir en soutien à l'animateur·rice en difficulté et à proposer un arrangement style prendre le·la jeune dans son groupe le temps que les animosités s'apaisent.

De même en tant qu'animateur·rice, vous vous devez d'intervenir quand vous constatez un problème avec un·e jeune, entre jeunes ou entre jeune(s) et animateur·rice. Nous sommes une équipe et nous sommes unis et soudés dans la solidarité !, pour le meilleur et pour le pire...

Est-il nécessaire de rappeler qu'aucun différent entre animateur·rice ne doit être perçu ou réglé devant les jeunes, les problèmes d'adultes se règlent loin des enfants.

VII - Conclusion

Merci d'avoir pris le temps de lire ce projet pédagogique. Il a été réalisé par M. Moreau Olivier (DGS) et étoffé par moi-même M. Doumeret Olivier directeur de l'accueil de Menthon-Saint-Bernard et en collaboration avec M. le maire Antoine de Menthon. Il sera la base de notre accueil de loisirs. Il nous servira de guide tout au long de notre aventure.

Il n'est pas figé. Chaque membre doit / peut y rajouter sa touche personnelle avec l'approbation de l'équipe d'animation et de la direction, cela va de soit. Si le rythme de vie des jeunes, la fatigue des adultes est respectée, nous mènerons, ensemble, à bien, sans trop de difficultés, tous les objectifs pédagogiques que nous nous sommes fixés.

...A très bientôt, un directeur impatient de vous rencontrer et de travailler avec vous...

CITATION

- « Encore plus haut, encore plus loin, encore plus fort, sans jamais trop baisser les bras » -



MENTHON-SAINT-BERNARD

OLIVIER DOUMERET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Olivier Doumeret', with a long horizontal stroke extending to the right.